Compte rendu du conseil municipal de lundi 24 janvier

Excusés : M. Hamoudi, M. Sicard

Mme le maire ouvre la séance.
Le compte rendu du précédent conseil municipal est adopté sans modification à l'unanimité.

M. Baqué, candidat du parti ouvrier indépendant, vient présenter sa candidature pour les élections cantonales au conseil municipal. Ayant terminé son exposé, il répond aux questions des membres du conseil, puis se retire. Le conseil municipal reprend selon l'ordre du jour prévu.

Personnel municipal :

Mme le maire rappelle que la nouvelle secrétaire de mairie s'est installée dans ses fonctions. Elle propose de lui attribuer une prime de 80 € pour la mission de gestion des ressources humaines qu'elle assume.

Vote : Pour – 11 Contre – 1 Abstention – 0

Question Transamis :

La société de fourrière avec laquelle la mairie travaille depuis plusieurs années par l'intermédiaire d'une convention avec la CDC de l'estuaire n'est plus prestataire de la CDC de l'estuaire.

La question est : la commune continue-t-elle de travailler avec Transamis, ou avec le CDC de l'estuaire ?

Les 2 propositions de prestation sont au même tarif.

L'engagement se fait pour 1 année.

Le conseil choisit de continuer à faire confiance à Transamis dont les services ont toujours été performants à l'unanimité des votes.

Plaçage de la rôtisserie :

Installée auparavant sur le parking de la poste 3 soirs / semaine, elle ne vient plus qu'1 soir / semaine. Le bail pour l'emplacement avait été fixé à 50 €/mois, le commerçant demande à ce qu'il soit divisé par 2, soit 25 €/mois..

Le conseil accepte à l'unanimité des votes.

Recrutement du prestataire pour l'étude environnementale liées au PLU de la commune.

Mme le maire demande au conseil de l'autoriser à lancer l'appel d'offre pour recruter le bureau d'étude.

Voté oui à l'unanimité.

Planning de garde pour les élections cantonales :

8h30 -11h30 : Laville, Hamoudi, Rubio

11h30 – 15h : Dupouy, Gascon, Lozes, Sicard

15h – 18h : Robert, Rodrigues, Devesa, Cavignac

je ne me souviens pas où mettre Emmanuelle ni Serge …

Mme le maire demande à tout le conseil de prévoir d'assister au dépouillement le soir ou de prévenir si impossibilité.

Etat de catastrophe naturelle :

Mme le maire informe le conseil que la commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle pour 2009. L'arrêté a été publié le 13 janvier.

Etude diagnostique de l'Eglise :

Mme le maire demande l'autorisation de régler par anticipation la facture de 8 427 € d'étude diagnostique de l'église pour laquelle elle a reçu la subvention de l'état.

Voté oui à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Commission de sécurité :

Elle doit passer le 25 mars à 9h dans le groupe scolaire. Les travaux demandés lors de la précédente visite ont été réalisés.

Mme Gascon rappelle que la directrice de l'école doit inviter la DDEN à assister à cette visite.

Un prestataire de service a contacté la mairie pour travailler sur la sécurité incendie, mais informations prises, le service rendu n'est pas intéressant : M. Lazes peut l'assurer en tant que pompier.

Préparation du SCOT du canton :

Un bureau d'étude a présenté son diagnostique réalisé sur l'ensemble du territoire, un état des lieux est en cours, chaque commune doit travailler à son échelle pour préparer les réunions qui détermineront les axes principaux SCOT.

Une commission est créée :
Mmes Cavignac, Gascon, M. Devesa (Rodrigues si intéressé)

Salle des fêtes :

Un tarif de location en semaine doit être défini pour que la salle ne soit pas louée au même tarif aux assos de la commune et aux assos hors commune.

Semaine = lundi, mardi, mercredi, jeudi. Tarif envisagé : ½ tarif de location sur week-end d'un habitant de la commune.

Enquête INSEE sur le cadre de vie et la sécurité :

Cette enquête est reconduite du 17 janvier au 16 avril 2011.

Epicerie :

Elle est fermée depuis le 31 décembre. L'état des lieux était parfait. Un article sera inclus dans le trait d'union pour chercher un repreneur, il y en a déjà un sur le site de la mairie.

Animation jeunesse :

2 responsables jeunesse de la CDC viennent rencontrer Mme le maire pour faire le point des besoins des jeunes de la commune.

Club du 3° âge :

Le bureau a démissionné, faisant courir le bruit que l'association disparaissait de ce fait. Ils ont refusé de nouveaux adhérents sur ce prétexte. Mme le maire a donc réuni les membres du club pour trouver un nouveau bureau et assurer les membres de l'association du soutien de la municipalité quoi qu'en ait dit le bureau sortant.

Ecole :

L'école risque la fermeture d'une classe à la rentrée prochaine par manque d'effectif.

Assainissement :

Je n'ai pas pris de notes sur le sujet, je n'ai pas non plus été suffisamment attentive pour faire un compte rendu.

Arrêt de bus :

L’arrêt de bus à La Lustre est actuellement sur la commune de Bourg, elle a donc donné son accord pour qu’il soit déplacé au parking de la poste, sur la commune de Tauriac.

Groupe électrogène :

Le besoin d’en acheter un a déjà été énoncé depuis longtemps, M. Robert souhaiterait profiter d’une promotion pour acquerir un matériel puissant et performant. Mme le maire rappelle que cette dépense n’ayant pas été budgétée, les finances de la commune ne permettent pas cette dépense. M. Robert doit voir s’il est possible de passer commande pour pouvoir profiter de la promotion en demandant une livraison différée pour que la facture soit payée sur le budget 2011.

Préau de la maternelle :

La commission a rédigé le cahier des charges pour pouvoir lancer un appel d’offre.

Site de la mairie :

Un espace privé a été créé pour recevoir des gros dossiers consultables uniquement avec un mot de passe. Le dossier pour préparation du SCOT y sera déposé.
Bulletin municipal en cours de rédaction pour annoncer les inscriptions scolaires avant mi février.

Prochaine réunion du conseil : jeudi 3 mars
La séance est levée à 20h45

Compte rendu du conseil municipal de jeudi 10 mars 2011

Présents : C. Saëz , V. Lozes, D. Gascon, C. Dupouy, M. Hamoudi, P. Laville, D. Rubio, JM Robert, O. Devesa, C. Cavignac, S. Courreau.

Absents excusés: J. Rodrigues, E. Schoemer, J. Sicard.

Secrétaire de séance : C. CAVIGNAC.

Mme Péchet, candidate d'Europe Ecologie, vient présenter sa candidature pour les élections cantonales au conseil municipal. Ayant terminé son exposé, elle répond aux questions des membres du conseil, puis se retire. Le conseil municipal reprend selon l'ordre du jour prévu.

Mme le maire ouvre la séance à 18H30.
Le compte rendu du précédent conseil municipal est adopté sans modification à l'unanimité.
Madame le Maire demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour : création d'une délibération pour créer une commission « accessibilité de la voirie et des espaces publics » : accepté à l'unanimité.

Commission accessibilité de la voirie et des espaces publics:

Une délibération est prise pour créer cette commission.
Sont nommés : responsables : C. Saëz, JM Robert ; membres : MM. HAMOUDI, RODRIGUES, LAVILLE, Mmes DUPOUY et CAVIGNAC.

Certains élus soulignent que les prescriptions de l'état en la matière ont été pensées pour la ville et sont absurdes à la campagne, que par ailleurs, les prescriptions de l'état sont de plus en plus contraignantes alors que les moyens des collectivités territoriales se réduisent.

Il serait bon que ces remarques remontent, même si ça ne signifie pas qu'il ne faut rien faire car on peut effectivement améliorer l'accessibilité pour les handicapés dans les lieux publics.

PVR (Participation pour Voiries et Réseaux) :

Madame le Maire explique à l'assemblée que le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L. 332-6-1, L. 332-11-1 et L. 332-11-2 autorise de mettre à la charge des propriétaires fonciers le coût de la réalisation des voies publiques ainsi que l'établissement des réseaux qui leur sont associés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions.
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'instituer sur l'ensemble du territoire

communal la participation pour le financement des voiries et réseaux publics et précise que les modalités de cette instauration seront définies ultérieurement.

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.
Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, avec 8 voix pour et 3 abstentions, émet un avis favorable sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Estuaire de la Gironde et Milieux Associés ».

Demandes de subventions :

Mme le maire demande au conseil de l'autoriser à faire les demandes de subventions au Conseil Général, au Conseil Régional et à la DRAC pour

- l'église : subventions totales jusqu'à 90 %
- le préau de l'école : subvention plafonnée à 11 000 € au Conseil Général

Accord à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR (PRÉAU) : Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur ROBERT, Adjoint aux Bâtiments, sur la nécessité de bâtir un préau au sein de l'école maternelle,

* Adopte le projet,
* Envisage de réaliser ces travaux,
* Décide de solliciter une subvention auprès de l'Etat dans la cadre de la DETR selon les modalités suivantes:

Montant des travaux HT: 56 422.00 € (67 481.00 € TTC)
Montant de l'emprunt: 36 734.00 €
Montant DETR: 19 747.00 €
Subvention du Conseil Général: 11 000.00 €

* Charge Madame le Maire de prendre toutes les dispositions pour lancer cette procédure et l'autorise à signer le marché, les pièces annexes et toutes les pièces administratives.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR (PLU) : Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire sur la nécessité de réaliser une étude environnementale liée au PLU :

* Adopte le projet,
* Décide de solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR selon les modalités suivantes:

Montant de l'étude HT: 10 650.00 € (12 737.40 € TTC)

Montant DETR: 3 727.50 €
Montant de l'emprunt: 9 009.90 €

* Charge Madame le Maire de prendre toutes les dispositions pour lancer cette procédure et l'autorise à signer le marché, les pièces annexes et toutes les pièces administratives.

<u>Questions diverses</u> :

- *PLU* : Madame le Maire informe le Conseil que la commission d'appel d'offre se réunira vendredi 11 mars pour ouvrir les enveloppes des bureaux de recrutement pour l'étude environnementale à mener sur le territoire de la commune.

- *SMICVAL* : des techniciens sont venus visiter le dernier terrain de la zone d'activité de Tauriac en vue de l'installation de la déchetterie du canton. Il correspond à ce qu'ils cherchent, ils devaient en voir d'autres.

- Le prochain *Conseil Communautaire* se déroulera à Tauriac le 5 avril à 20h30 en présence du sous-préfet.

- *Social* :
  - Madame Chantal DUPOUY informe que la Banque alimentaire a de moins en moins de denrées à distribuer, en viande et en produits frais notamment.
  - Madame le Maire fait part au conseil que vu le nombre grandissant de familles redevables, un courrier a été expédié aux parents rappelant que les repas de cantine doivent être réglés avant d'être consommés.
  - Problème de toiture au loyer de La Lustre ; il faut envisager de la refaire à court terme.

- *Voirie* :
  - La tondeuse est hors d'usage, il faut en acheter une autre, mais en attendant le prochain budget, il va falloir tondre.
  - Les travaux de voirie seront lancés prochainement pour que les intempéries ne mettent pas en péril les travaux réalisés.

- *Bâtiments* :
  Monsieur ROBERT informe qu'un artisan est venu voir le four à pain et l'a trouvé en bon état, il peut être réparé pour 3 000 € ou 4 000 €. Il n'est pas nécessaire de refaire une cheminée très haute comme celle qui existait initialement. Il n'est pas absurde de penser y faire venir un boulanger qui y travaillerait.

- *Séminaire* : le projet est à l'étude, en construction.

- *Club du 3° âge* :

Un nouveau bureau a été élu, et un conseil d'administration a été reconstitué. La réunion de cet après-midi a réuni plus de 30 personnes, plusieurs s'étant excusées de ne pouvoir venir. D'anciens membres du club qui l'avaient quitté y sont déjà revenu.

Les activités pour cette année ne seront peut-être pas très nombreuses car le nouveau club ne veut pas forcément faire les mêmes activités que les précédents et il faut renflouer les caisses.

- *Budget municipal* :

Il est prévu de voter le budget lors de la prochaine séance du Conseil Municipal le 21 avril 2011.

Prochaine réunion du conseil : 21 avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 8 juillet 2011.

Présents : Mmes Saëz (Maire), Cavignac, Gascon, Lozes, Schoemer, Ms. Courreau, Devesa, Hamoudi, Laville, Robert, Rodrigues, Rubio, Sicard.
Excusée : Mme C. Dupouy.
Secrétaire de séance : Mme D. Gascon

La séance est ouverte à 18h.

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

Mme le maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour : une décision modificative liée à un travail avec la chambre des métiers sur le local de l'épicerie du Bourg de Tauriac.

Mme le maire donne la parole à M. Marque pour présenter le premier point à l'ordre du jour.

- **Séminaire :**

M. Marque, animateur de séminaire vient présenter le projet. Il s'agit de préparer la seconde partie du mandat, de faire un bilan de ce qui a été fait et de ce qui reste à faire. Le but étant de sortir de cette journée de concertation des éléments concrets : un plan de communication, un planning d'actions des projets priorisé.

Condition sine qua non pour réussir : travail d'équipe : tous les membres du conseil doivent être présents ce jour là.

Problème relevé par plusieurs élus : le coût. Il s'agit d'une dépense superflue pour plusieurs membres du conseil ; d'autres pensent que ce n'est pas une grosse somme consacrée à la formation des élus pour une meilleure efficacité de leurs actions dans l'avenir.

Plusieurs conseillers se prononcent pour ce projet, mais contre la dépense qu'il implique. Ils se disent cependant prêts à se ranger à l'avis de la majorité.

Le projet est accepté.

- **Une décision modificative liée à un travail avec la chambre des métiers sur le local de l'épicerie du Bourg de Tauriac.**

Mme le maire explique que la mairie a reçu plusieurs personnes susceptibles de reprendre "l'épicerie". Dans le même temps, des contacts avaient été pris avec la chambre des métiers pour voir comment valoriser ce local en utilisant le four à pain. La chambre des métiers peut accompagner la municipalité dans ce projet en réalisant une étude de faisabilité, en déterminant l'activité économique la mieux adaptée à ce lieu et en rédigeant les dossiers nécessaires aux demandes de subventions.

Prix de l'étude : 2 500 €.

Vote : 2 abstentions, 11 pour.

- **Délibérations sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale en Haute-Gironde :**

Mme le maire souligne que de nombreuses réunions de concertation ont eu lieu sur le sujet, que les élus ont établi la nécessité de rédiger des délibérations cohérentes, voire communes dans les différentes instances de délibération. Après lecture des délibérations rédigées au sein des syndicats ou de la communauté des communes, le conseil vote l'adoption de chacune de ces délibérations.

Refus de fusion des 5 communautés des communes voté à l'unanimité.

Refus de fusion énergétique : le syndicat d'électrification du Blayais couvre déjà le territoire du Pays voté à 1 abstention près.

Refus de fusion su syndicat des eaux et de l'assainissement (SIAEPA) voté à 2 abstentions près.

Proposition de fusion entre le syndicat du bassin versant du Moron et le SIAR de Blaye acceptée à l'unanimité.

Refus de supression du syndicat intercommunal de regroupement pédagogique voté à l'unanimité.

Supression du syndicat du collège accepté avec 2 abstentions et 2 contre.

- **Délibération sur la réforme territoriale contre le transfert du pouvoir de police du maire :**

Mme le maire énonce à nouveau les pouvoirs de police mis en cause : sur l'aire d'accueil des gens du voyage, sur l'assainissement, sur l'élimination des déchets et sur la voirie intercommunale.

Le conseil adopte à l'unanimité la délibération refusant le transfert de ces pouvoirs de police.

- **Tarif hebdomadaire de la salle des fêtes :**

Un tarif hebdomadaire a été prévu au début du mandat, il est proposé de l'appliquer à l'association de Zoumba pour une utilisation de la salle 2h le jeudi soir.

Tarif : 10 €/semaine

Le conseil vote Pour à 1 abstention près.

- **Questions diverses :**

La Kermesse a bien fonctionné, mais le bilan financier est moins bon que les années précédentes ce qui s'explique peut-être par l'absence d'objets à vendre.

Prochain conseil municipal : le 8 septembre à 18h.

La séance est levée à 20h45.

Compte rendu du conseil municipal
du jeudi 8 septembre 2011.

Excusés :
Absents : Jérôme Sicard, Mustapha Hamoudi.
Présents : Catherine Saëz, J-M Robert, P. Laville, O. Devesa, D. Rubio, J. Rodrigues, S. Courreau, C. Dupouy, C. Cavignac, E. Schoemer, D. Gascon, V. Lozes.

Secrétaire de séance : C. Cavignac

La séance est ouverte à 18h20.
Le compte rendu du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité.

Décisions Budgétaires modificatives :

1. Barrières de sécurité devant l'école : on en met plus que prévu initialement, c'est donc plus cher que prévu.
2. Cloche de l'église : quelques dizaines d'€ à rajouter pour respecter le devis, oubliés lors de la rédaction du budget en arrondissant la somme.

Adoptées à l'unanimité.

3. Chemin de Labadie : 100€ symboliques pour rétrocession du chemin communal. Régularisation d'une situation de fait.

Adopté à l'unanimité.

Approbation du rapport annuel du Siaepa :

C'est la première fois que cette démarche nous est demandée, elle permet d'informer l'ensemble des conseils municipaux de l'activité et du fonctionnement du SIAEPA.

Le conseil remarque que Tauriac (3° commune du Syndicat en nombre d'abonnés) a longtemps été très largement négligé en équipement d'assainissement collectif. Cette injustice est systématiquement dénoncée au SIAEPA par nos représentants et reconnue par le syndicat.
Une motion en ce sens sera transmise au syndicat en même temps que l'approbation unanime du conseil.

Nouveau schémas d'assainissement :

Une délibération - constituée des remarques sur des points obscurs du schémas éclaircis oralement avec le directeur du SIAEPA – est rédigée et transmise avec l'approbation à l'unanimité du conseil.

Renouvellement de la ligne de trésorerie :

Comme chaque année, le conseil renouvelle cette ligne de trésorerie héritée des mandats précédents.

Le conseil approuve ce renouvellement à l'unanimité.

Un remboursement partiel sera proposé dès que possible dans la mesure des possibilités financières de la commune, à condition qu'il ne mette pas en péril les projets de la municipalité.

Projet d'achat d'une chambre froide en commun avec les associations :

Si cette idée paraît aller dans le bon sens à première vue (entraide et mise en commun des ressources pour le bien commun), le conseil se prononce contre compte tenu des normes d'hygiène actuelles et des questions de responsabilité en cas de problème. Plusieurs conseillers soulignent que l'association de chasse ne doit pas utiliser des locaux publics pour les découpes d'animaux morts.

Un réfrigérateur de collectivité sera acheté pour la salle des fêtes au bénéfice de tous ses utilisateurs.

Création d'une commission pour travailler sur la Convention d'Aménagement de Bourg (CAB) :

Le projet du PLU doit avancer en même temps que la CAB, les membres de la commission PLU sont donc automatiquement membres de la commission CAB. Première réunion le 13 octobre à 14h30.

Journées du patrimoine :

Manifestations organisées par l'association du patrimoine de Tauriac : concert de guitare classique vendredi 16 septembre, visites de l'Eglise et concert samedi et dimanche.

Fête locale :

RAS

Une voiture volée a été brulée sur le terrain de boules avant le concours de boules de la fête.

Repas de quartier :

Une alerte météo nous a contraints à nous réfugier dans la salle des fêtes par mesure de précaution.

Séminaire :

Prévu le 22 octobre, nous partagerons un pique-nique pour le repas de midi.

Réunion publique :

La réunion publique pour l'exposé des conclusions de Rivière environnement sur l'impact écologique de notre PLU est fixée au 6 octobre à 18h30.

AGAP Pro :

Les premiers achats en produits alimentaires et produits d'entretien et petit équipement ont été faits : ainsi, la salle des fêtes a été équipée de matériel pour le ménage, des distributeurs de produits (savon, papier toilette, …) sont installées dans les locaux municipaux.

Sous-préfet à Blaye :

Le nouveau sous-préfet vient de s'installer à Blaye, il a invité les élus à venir le rencontrer.

Terrain de la zone d'activités pour le SMICVAL :

Le terrain qui avait été retenu pour le SMICVAL à sa demande intéresse plusieurs entreprises. Sans nouvel engagement ferme du SMICVAL, il va être proposé à ces acquéreurs.

Local de l'ancienne épicerie du bourg :

Le boulanger qui s'était proposé pour reprendre l'activité est toujours intéressé.

Un projet de boulangerie multi-services bar a également vu le jour.

Problème de circulation de motos dans les vignes :

La mairie n'a pas de pouvoir de police sur les propriétés privées.

Salle des fêtes :

De plus en plus d'utilisation de la salle des fêtes implique de plus en plus d'états des lieux, il faut améliorer le planning des états des lieux pour que tout les changements soient signalés à tous les responsables des états des lieux.

Voirie :

Une réflexion est en cours autour de la sécurité des usagers des bus du Conseil Général sur la 137.

Prochaine réunion du Conseil municipal : le 17 octobre à 18h.

La séance est levée à 20h15.

Compte rendu du conseil municipal du vendredi 21 octobre 2011

Excusés : Jérôme Sicard, Valérie Lozes, Chantal Dupouy, Julio Rodrigues.

La séance est ouverte à
Le compte rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

Mme le maire propose au conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour : droits de plantation pour les vignes.
Le conseil accepte à l'unanimité.

1. Le conseil général propose aux conseils municipaux du département d'adopter une motion pour la conservation des droits de plantation afin de sauvegarder le patrimoine viti-vinicole Français.
   Le conseil adopte la motion à l'unanimité.

2. Décision budgétaire modificative article 13251.
   Le conseil doit autoriser Mme le maire à recevoir les 5 000 € de participation de la CDC pour l'étude environnementale pour la partie de l'étude portant sur la zone d'activité de la CDC.
   Accepté à l'unanimité.

3. Mme le maire demande au conseil de l'autoriser à faire les demandes de subventions à la DRAC pour la première tranche des travaux de l'Eglise.
   Le conseil accepte à l'unanimité.
   Pour information, la commission d'appel d'offres a choisi 2 entreprises pour réaliser les 3 lots de travaux :
   Gros oeuvre + couverture : Entreprise TMH à Floirac
   Charpente : entreprise MCC de Charente

4. Décision modificative :

le conseil doit accepter un non-payé de cantine d'une valeur de 60,64 € du à une famille qui a déménagé sans laisser d'adresse.
Accepté à l'unanimité.

5. Création d'une commission intercommunale des impôts

Mustapha Hamoudi, Philippe Laville, Davy Rubio et M. Pierre Ulliel(résidant hors canton) seront proposés à cette commission pour la commune de Tauriac.
Voté à l'unanimité.

6. Augmentations diverses 2012 :

Les nouveaux tarifs sont votés à l'unanimité après discussion.

7. Local multiservices :
   La chambre des métiers a remis les résultats de son enquête, il en ressort que le projet est réalisable à condition de s'organiser en multiservices.
   La commission bâtiment va se réunir pour continuer à travailler sur ce projet.

8. Conseil d'école :

Actuellement, il y a 1 conseil d'école qui gère l'ensemble du RPI. Le conseil doit délibérer pour que cette situation perdure sans quoi la division en 2 conseils d'école sera imposée.
La délibération du conseil maintient 1 conseil d'école unique pour l'entité unique qu'est le RPI.

9. La taxe d'aménagement remplace la TLE + la PVR :

Or comme chaque fois que l'état nous demande de délibérer sur de nouveaux prélèvements, nous

n'avons pas les outils pour comparer entre la nouvelle taxe et les anciennes dans la mesure où les bases de calcul ont été modifiées.
Pa prudence, le conseil vote le maintien du taux à 2,5 % sans activer la PVR pour le cas où ce taux serait moins avantageux pour les administrés.
Vote : pour = 7 contre = 0 Abstention = 1

10. Recensement :

La commune doit recruter 3 agents recenseurs. Les personnes qui l'avaient fait la dernière fois ont été sollicitées. 1 a répondu positivement.

11. Questions diverses

- Pour information : la ligne de trésorerie a été renégociée à 3,30 %
- Repas des aînés : M. Devesa propose un menu pour cette année qui satisfait tout le monde. M. Robert a peut-être une personne pour l'animation, si non, Mme Cavignac se chargera de trouver quelque chose.
- Séminaire : rendez-vous sur la place de l'église à 8h15. Pique nique commun.
- Pot de départ : le 28 octobre à 16h30 à la salle des mariages, nous dirons au revoir à Mme remplaçante de la postière.
- Noël des écoles : ce sera le 15 décembre à 14h à la salle des fêtes de Lansac pour les enfants, les élus sont attendus à .
- Planning d'occupation de la salle des fêtes : il a été établi en commission avec les associations qui se sont mises d'accord sur plusieurs dates. Des liens commencent à se tisser entre certaines associations.

Il reste environ 1 week-end par mois de libre. Dorénavant, la commune refusera de recevoir les lotos des associations hors commune. Les tables ne seront plus mises pas le personnel municipal.
Les associations ont bien joué le jeu et tout le monde a pu trouver sa place : la zoomba a retenu 3 soirées en week-end pour l'an prochain.

- Prochaine réunion du PLU le 4 novembre.
- Voirie : les agents municipaux ont refait le pont du chemin du Mâ, ils ont fait du bon travail.
- GEMRCN : groupe d'étude sur les marchés en restauration collective et nutrition. Les menus de la cantine de l'école sont soumis à cette norme, M. Devesa et les employés communaux s'en occupent.

La prochaine réunion du conseil aura lieu le 5 décembre.
La séance est levée à 20h15

Compte rendu du conseil municipal du lundi 5 décembre 2011.

18h la séance est ouverte.

Excusés : D. Rubio, J. Sicard, E. Schoemer, J. Rodrigues
Présents : C. Saëz, JM. Robert, S. Coureau, O. Devesa, P. Laville, M. Hamoudi, C. Dupouy, C. Cavignac, V. Lozes
Absent : D. Gascon
Désignation du secrétaire de séance : C. Cavignac
Approbation du précédent compte rendu à l'unanimité.

1. M. Bouca, boulanger, vient présenter sa candidature au conseil pour reprendre le local commercial de l'ancienne épicerie du bourg.

Marié, 2 enfants, il habite à Laruscade.

Son installation à Tauriac correspond pour lui à un nouveau départ professionnel dans un milieu qu'il connait bien car plusieurs membres de sa famille sont boulangers. Sa femme, assistante maternelle, assurera pour les 3 ans à venir le revenu fixe du ménage en cas de nécessité.

Il se propose d'ouvrir une boulangerie – pâtisserie artisanale, avec des produits naturels de producteurs locaux.

La boutique accueillera également une épicerie sèche (produits de première nécessité), un point colis et si possible un point presse et un point retrait d'argent.

Il souhaite démarrer le projet en mars ou avril.

La boulangerie sera équipée d'un four électrique pour le pain courant et le four à bois (lorsqu'il sera en capacité de fonctionner) sera utilisé 2 ou 3 fois/semaine pour des fournées spéciales qui pourront être prolongées par des propositions de pizzas à emporter.

Le conseil remercie M. Bouca et le prie de se retirer. Après délibération, le conseil accepte la candidature et le projet de M. Bouca qui semblent très sérieux, à l'unanimité.

2. Emprunt pour le préau de l'école :

Pour une somme de 54 000 €,

	sur une période de 10 ans,	ou sur 15 ans
Le Crédit Agricole propose :	4,16 %	4,75 %
Le Crédit Mutuel propose :	4,15 %	4,15 %

Montant échéance trimestrielle à 4,15 % : 1 653 €/ trimestre.

Le conseil choisit la proposition du Crédit mutuel à l'unanimité.

Le conseil délibère sur la période : vote sur une proposition de 10 ans : 7 pour / 2 contre

La délibération pour que Mme le Maire contracte ces emprunts est adoptée.

3. Création de 3 emplois d'agent recenseurs.

Pour la période du recensement 2012, sont recrutées :
Laetitia Lubet, Christine Lujent et Emilie Cazenabe.

Délibération sur le principe de leur rémunération : le travail se déroule sur une période de 7 semaines pour le traitement de 200 dossiers / agent environ.

La rémunération se composera de :

1 €/dossier, 100 € de frais de déplacement, 8 €/heure (temps estimé : 84 h de travail)
soit environ 1000 €/agent.

Voté à l'unanimité.

4. Nomination d'un coordinateur d'enquête pour ce recensement :

Proposition : Magali Lefevre qui a assisté à la formation.

Le conseil accepte à l'unanimité.

5. Création d'un poste d'attaché principal et d'un poste d'ATSEM principal 2°classe

Le poste d'attaché de Brigitte Grenier peut être remplacé par un poste d'attaché principal dans le cadre de son évolution de carrière.

Vote : 7 pour / 2 contre

Le poste d'ATSEM de Sylviane Lagune peut être transformé en poste ATSEM principal dans le cadre de son évolution de carrière.

Vote : pour à l'unanimité.

6. Notification de Bonification Indiciaire (NBI) demandé par 2 agents :

Didier Lazes peut bénéficier d'une NBI de 15 points indiciaires (soit 60 €/ mois) parce qu'il assure la fonction d'encadrement des services techniques de la mairie. Le conseil se prononce pour à l'unanimité.

Stéphane Vézar demande à bénéficier d'une NBI de 10 points pour polyvalence, or il a déclaré lui-même qu'il n'était pas capable de faire autre chose que de s'occupe des espaces verts, encore le fait-il mal puisqu'il a cassé 4 fois le tracteur pendant son activité. Le conseil se pononce donc contre cette NBI à l'unanimité. Un courrier explicatif lui sera adressé.

7. Motion intercommunale pour la nomination d'un nouveau percepteur à Bourg.

Le conseil accepte le principe d'une motion commune à l'unanimité.

8. Décision modificative pou l'achat d'un ordinateur pour l'accueil de la mairie.

L'ordinateur de l'accueil étant obsolète, il faut en acheter un nouveau avec un onduleur pour pallier les nombreuses micro-coupures qui affectent le bourg de Tauriac. La somme de 678 € est nécessaire à cet achat. Le conseil se prononce pour à l'unanimité.

9. Avis sur le schémas d'aménagement et de développement durable.

Une réunion de travail sur ce thème est programmée lundi 12 décembre à 18h15 pour établir les actions prioritaires selon notre conseil et préparer le vote au prochain conseil municipal.

10. Transfert de pouvoir concédant de la concession gaz au SDEEG.

Le maire est jusqu'ici garant de la sécurité sur le réseau gaz. N'ayant pas les compétences requises pour assurer cette garantie, le pouvoir est rétrocédé au syndicat compétent, en échange, la commune ne percevra plus la subvention jusqu'alors attribuée en lien avec cette compétence.

Le conseil se prononce pour à l'unanimité.

11. Questions diverses :

- Les voeux du conseil à la population auront lieu le 13 janvier à 19h à la salle des fêtes.
- Repas des aînés : il y avait 90 inscrits. Il faudra prévoir l'animation plus tôt l'an prochain. Un changement de date est suggéré, pour voir.
- Antenne Orange : des émetteurs Orange devraient être installés sur l'antenne SFR courant mars 2012 pour une mise en fonction prévue en mai.
- Noël des écoles : Les élus sont attendus à 18h le 15 décembre à la salle des fêtes de Lansac.
- Compte rendu du séminaire : une réunion est programmée le 19 décembre à 18h.
- PLU : une étude de sol à la parcelle sera nécessaire pour toute ouverture de terrain à la construction.
- Apéritif de fin d'année avec le personnel : Vendredi 16 décembre à 18h30 à la salle des associations.

- La CDC cherche un animateur titulaire du BAFA pour animer un groupe de 3/12 ans à l'antenne de Teuillac de l'ALSH.
- La collecte de la banque alimentaire a permis de récolter d'avantage de denrées que l'an dernier.
- Téléthon : l'information selon laquelle les personnes souhaitant participer à l'organisation du Téléthon étaient les bienvenus n'est pas passée.
- SIAEPA : une augmentation de 2% est annoncée sur tous les tarifs de l'eau.
- Pays : une étude sur les reprises d'exploitations agricole fait apparaître que la situation est inquiétante, mais pas catastrophique. Des aides sont mises en place.
- CNAS : Les agents utilisent les sevices proposés selon le bilan des prestations reçu.
- M. Courreau Pierre invite le conseil à voir les illuminations de sa maison.
- Préau : l'entreprise Barran propose de réaliser le chantier pour 10 000€ de mois que les autres entreprises consultées. C'est donc elle qui a été retenue après un entretien pour vérifier le sérieux du devis.